



# Doberman Pinscher Club du Grand Montréal

## CONCOURS HOMOLOGUÉS CCC

### DÉTECTION D'ODEURS

9 juillet 2023

(Inscriptions limitées)



# Dog Show.ca™

#### PROGRAMME PRÉLIMINAIRE OFFICIEL: HORAIRE & JUGE

Dimanche, le 9 juillet (enregistrement à 8h30)		
Yvonne Ferguson		
ÉVÈNEMENT #2320220542		
Salle d'agilité	Salle d'agilité	Stationnement
1-Instinct		
2- Novice Contenant	3- Novice Intérieur	4- Novice Extérieur
5- Open Contenant	6- Open Intérieur	7- Open Extérieur
8- Excellent Contenant	9- Excellent Intérieur	10- Excellent Extérieur
11- Master Contenant	12- Master Intérieur	13- Master Extérieur

#### DATES IMPORTANTES – MARQUEZ VOTRE CALENDRIER!

Ouverture des inscriptions:

28 mai à 12h

"Fermeture" des inscriptions\* (les frais d'inscription augmentent):

26 juin

Confirmation et horaire approximatif disponible pour vérification :

5 juillet

Date limite des changements :

3 juillet

Ordre de passage ( tirage au sort) disponible pour impression :

5 juillet

Résultats complets disponibles aussitôt que possible!

#### INSCRIPTION:



#### AVIS AUX CONCURRENTS

- Cette compétition sera tenue selon les règlements du Club Canin Canadien ( CCC).
- Il est entendu qu'en envoyant leur formulaire d'inscription, les compétiteurs sont familiers et acceptent les règlements qui régissent les concours du CCC.
- Des parfums officiels devront être utilisés dans tous les événements CCC et vous pouvez trouver une liste d'odeurs et de règles approuvées:  
<https://www.ckc.ca/fr/Files/Formulaires-du-CCC/Expositions-et-concours/Livres-de-reglements/Règlements-des-concours-de-travail-de-flair>
- Tous les chiens (pure race, race non reconnue ou croisée) doivent être enregistrés individuellement ou être éligibles pour l'enregistrement au CCC.
- Les chiens nés et qui résident à l'étranger qui entrent au Canada pour l'unique raison de participer à des compétitions du CCC n'ont pas besoin d'un numéro d'enregistrement CCC, mais requièrent un numéro d'enregistrement d'événement (ERN). Ce dernier doit être demandé dans les 30 jours suivant l'inscription à un événement CCC.
- Les frais des inscriptions avec un numéro de compétition temporaire coûtent 10,50\$ par composante

- Les Canadiens qui ne sont pas membres du CCC doivent payer un droit de participation annuel pour non-membre pour tout prix et titre. Le droit sera le même que le droit prélevé pour un numéro d'inscription à l'événement. Pour protéger les qualificatifs et les titres obtenus, un non-membre doit choisir de soit devenir membre du CCC, soit de payer le droit de participation pour non-membre. Le non-respect de cette obligation dans un délai de 30 jours de la notification entraînera l'annulation de tous les qualificatifs et les titres obtenus. Ces droits ne s'appliquent qu'aux chiens qui sont la propriété exclusive des non-membres du CCC. Ils ne sont pas exigés pour les membres.
- Les inscriptions sont limitées. Nous nous réservons le droit de refuser une inscription. Les équipes de manieur/chien peuvent s'inscrire dans un, deux ou tous les trois composantes. Un manieur peut entrer un maximum de 1 chien dans une composante donnée.
- Si la limite des inscriptions est atteinte avant la date de fermeture, une liste de réserve sera établie. Les chiens sur cette liste pourront participer à la place des absents. Les propriétaires qui ne participent pas seront remboursés.
- Le paiement doit être reçu avec ou suivre promptement le formulaire d'inscription. Tous les chèques doivent être faits au nom de Guides Canins Inc.
- Les inscriptions coûtent 37\$+tx (42,54)/classe (instinct inclus) avant la date de fermeture des inscriptions.
- Il sera possible de s'inscrire après la date de fermeture si la limite des inscriptions n'a pas été atteinte. Le coût des inscriptions tardives sera de 44\$+tx (50,59).
- Les inscriptions pour exhibition seulement (FEO) ne sont pas acceptées.
- Une copie de votre feuille de pointage sera disponible après vos courses.
- Des rubans de qualification et de titre seront présentés après les classes.
- Les résultats seront affichés sur place et sur DogShow.ca, dès que possible.
- Les chiens qui ont reçu un brevet CCC seront admis à passer au niveau supérieur pourvu que la secrétaire en soit avisée par écrit le plus tôt possible après la sortie des résultats. Les changements de niveau dans la même journée sont acceptés s'il reste de la place et devrait être fait au moins 15 minutes avant le début de la classe.
- Aucun remboursement, annulation ou changement ne sera fait après la date de fermeture des inscriptions ou dans l'éventualité que le chien ou le manieur ne se présente pas, est éliminé ou expulsé par le comité responsable du concours, un juge ou un vétérinaire ou en cas de température inclemente.
- Les participants qui annulent avant la date de fermeture obtiendront un remboursement.
- Le propriétaire d'une chienne en chaleur ou dont le chien ou lui-même est blessé obtiendra un remboursement, à condition qu'il présente un billet du médecin ou du vétérinaire et qu'il en avise la secrétaire au moins 24 heures avant le début de la première journée où il est inscrit.
- Tous les remboursements sont assujettis à des frais administratifs de 10%.
- Des frais de 20\$ s'appliqueront pour les chèques retournés et les cartes de crédit refusées.
- TPS #835616426 RT0001, TVQ#1214564188

#### POUR VOTRE INFORMATION

- Cette compétition sera tenue chez GUIDES CANINS, à l'extérieur ou à l'intérieur selon la classe, 1200A montée Poirier, Saint Lazare, J7T 0L7.
- Directions: [www.guidescanins.com/installations/directions/](http://www.guidescanins.com/installations/directions/)
- Liste des options d'hébergement et de restaurants: <http://www.guidescanins.com/concours/competition-du-printemps/>
- Aucune disposition n'a été prise en cas de pluie ou de soleil.
- Exécutif du Doberman Pinscher Club du Grand-Montréal: Président: Diane Rockburn, Vice-président: Julie Sansregret, Secrétaire Myriam Ruel, Trésorière: Katherine Stead
- Présidente du comité du concours: Julie Sansregret
- Secrétaire du concours: Julie Sansregret: 1200A montée Poirier, St-Lazare, J7T 0L7, 450-424-1469, [info@guidescanins.com](mailto:info@guidescanins.com)
- Juge: Yvonne Ferguson, 922 Aikins Rd, Rr 5 Belleville Ontario, K8N 4Z5
- Directeur exécutif du CCC: Jeff Cornett, ED@ckc.ca, 200 Ronson Dr, #400, Etobicoke, On, M9W 5Z9
- Directeur du Québec: Denis Gros-Louis, zone3director@ckc.ca
- Représentant du travail du flair: Sandra Hébert 17770, Pl. Normandie, Mirabel, QC J7J 1J5
- C'est la responsabilité du club organisateur du concours de voir à ce que les juges, les membres du comité, les bénévoles ou les participants ne soient soumis à aucune indignité durant ce concours. Le président du concours fera immédiatement un rapport de toute infraction à ce règlement au CCC, et le bureau des directeurs de CCC prendra toute action nécessaire suite à une infraction.
- Vétérinaire: Centre DMV, 2300 54ième avenue, Lachine, Qc, 514-633-8888

- D'autres détails vous seront communiqués dans votre courriel de confirmation.

**\*\*\* L'ENTRAÎNEMENT, LA PRATIQUE ET/OU L'UTILISATION NON OFFICIELLE  
D'ODEUR NE SONT PAS AUTORISÉS SUR LE TERRAIN OÙ SUR LES LIEUX DU  
CONCOURS INCLUANT LE STATIONNEMENT, etc.  
UNE ZONE DE PRATIQUE OFFICIELLE SERA DISPONIBLE\*\*\***